

Paris, le mercredi 25 janvier 2017

Philippe BOCK et Morvan BUREL  
co-secrétaires généraux de SOLIDAIRES Douanes  
93 bis rue de Montreuil  
75011 PARIS

à

Madame CROCQUEVIEILLE Hélène  
Directrice générale des douanes et des droits indirects  
9/11 rue des deux communes  
93558 MONTREUIL

**Objet** : Inclusion dans le dispositif d'accompagnement social du 2 mars 2015 de la Recette Régionale de Paris.

Madame la Directrice Générale,

Le Comité Technique des Services Déconcentrés (CTSD) d'Île-de-France du 8 décembre 2016 (reconvocation de celui du 1<sup>er</sup> décembre, même année) a vu se mettre officiellement en place la restructuration des 4 Recettes Régionales (RR) situées en Île-de-France.

Ainsi et par ordre de disparition : celles de Paris, d'Orly, de Paris-Ouest, de Paris-Est.

Ces 4 RR vont donc disparaître, au profit d'une seule, la RR d'Île-de-France (cf fiche d'impact ci-jointe) actant la création d'une nouvelle résidence, en lieu et place, notamment, de la RR de Paris.

Lors du CHSCT de Paris du 13 décembre 2016 (consulté d'ailleurs postérieurement au CTSD portant création de la nouvelle structure...) les représentants de SOLIDAIRES ont interrogé la Direction Interrégionale d'Île-de-France, afin de savoir pourquoi les personnels de la RR de Paris étaient les seuls à ne pas bénéficier du dispositif d'accompagnement social du 2 mars 2015.

Devant les « hésitations » et explications assez confuses (voire une certaine gêne) des représentants de l'Administration à cette interrogation, et toujours dans l'attente d'une réponse à notre délibération votée le 13 décembre 2016, nous souhaiterions avoir la position de la Direction Générale à ce sujet.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions, de croire, Madame la Directrice Générale, en l'assurance de notre considération distinguée.

Les co-secrétaires généraux



Philippe BOCK



Morvan BUREL